Porte d'entrée en bois revêtu Pella®
Garantie limitée

AVIS IMPORTANT : Veuillez lire l'intégralité de la présente garantie limitée Pella®, y compris la clause d'arbitrage et la renonciation au recours collectif; les limitations de garantie, de responsabilité, de recours et de répartition des risques; les clauses de non-responsabilité, les exclusions et autres dispositions1 (« Garantie limitée »), avant d'acheter ou d'utiliser votre porte d'entrée en bois revêtu Pella® (« Produit de porte d'entrée en bois revêtu »). En achetant ou en utilisant votre produit « porte d'entrée en bois revêtu », vous reconnaissez que la présente garantie limitée fait partie intégrante des conditions de vente. Para obtener esta Garantía Limitada en español, visite pella.com/warranty.

La présente garantie limitée s'applique aux portes d'entrée en bois revêtu achetées à compter du 13 octobre 2026. Les avantages qui vous sont accordés au titre de la présente garantie limitée varient en fonction de votre statut (acheteur initial, propriétaire ultérieur) et selon que votre porte d'entrée en bois revêtu est installée dans une maison individuelle ou dans un autre type de bâtiment, comme expliqué ci-dessous. Pella accorde les garanties limitées expresses suivantes pour les portes d'entrée en bois revêtu installées aux États-Unis et au Canada.

A. Accord d'arbitrage et renonciation au recours collectif (« Accord et renonciation »)

VOUS et la société pella (« PELLA ») CONVENEZ DE SOUMETTRE À L'ARBITRAGE TOUT LITIGE DÉCOULANT DE OU LIÉ À VOS PORTES D'ENTRÉE EN BOIS REVÊTUES (AINSI QU'AUX AUTRES PRODUITS ET SERVICES PELLA) ET RENONCEZ À VOTRE DROIT DE FAIRE TRANCHER CES LITIGES PAR UN TRIBUNAL OU UN JURY. **LES PRODUITS RELATIFS AUX PORTES D'ENTRÉE EN BOIS (AINSI QUE LES AUTRES PRODUITS ET SERVICES PELLA) ET RENONCENT AU DROIT DE FAIRE TRANCHER LES LITIGES PAR UN TRIBUNAL OU UN JURY. Aux États-Unis, ces litiges seront réglés par voie d'arbitrage administré par National Arbitration and Mediation (« NAM ») et le jugement rendu par l'arbitre pourra être enregistré auprès d'un tribunal compétent.** Pour les achats effectués directement ou indirectement auprès d'un distributeur Pella ou d'un autre vendeur agréé (« Vendeur ») avec lequel vous avez conclu une convention d'arbitrage, vous acceptez de soumettre à l'arbitrage les litiges découlant de ou liés à vos portes d'entrée en bois revêtu et renoncez au droit de faire trancher ces litiges par un tribunal ou un jury. Toutefois, la présente Convention et renonciation préserve votre droit d'intenter une action devant la juridiction municipale ou d'État compétente dans le cadre de la procédure applicable aux petits litiges. Pour obtenir des informations complètes ainsi que l'intégralité des conditions générales du présent accord et de la présente renonciation, incorporés ici par référence, veuillez consulter le site pella.com/arbitration ou envoyer un courriel à pellawebsupport@pella.com avec pour objet : « Détails relatifs à l'arbitrage et à la renonciation ».

VOUS RENONCEZ À TOUT DROIT D'AGIR EN TANT QUE MEMBRE OU REPRÉSENTANT D'UN RECOURS COLLECTIF, Y COMPRIS DANS LE CADRE D'UN ARBITRAGE COLLECTIF, CONCERNANT TOUT LITIGE DÉCOULANT DE OU LIÉ À VOS PRODUITS PELLA, AINSI QU'À D'AUTRES BIENS ET SERVICES PELLA.

Vous pouvez vous soustraire à la clause d'arbitrage du présent accord et de la renonciation en adressant un avis à Pella au plus tard dans les nonante (90) jours calendaires à compter de la date à laquelle vous avez acheté ou pris possession de votre produit « Clad Wood Front Door », soit en envoyant un courriel à pellawebsupport@pella.com avec pour objet « Renonciation à l'arbitrage », soit en appelant le 877-473-5527. Cette renonciation n'aura aucune incidence sur la couverture de la garantie limitée. Les actions en gage et/ou en recouvrement engagées par Pella ou un distributeur de la marque Pella afin de recouvrer des factures impayées ou des créances ne relevant pas de réclamations liées à un défaut du produit ou à ses performances sont exclues du présent accord et de la présente renonciation. La renonciation au droit de participer à un recours collectif ne peut faire l'objet d'une renonciation.

PARA ARBITRAJE Y RENUNCIA COLECTIVA ("acuerdo de arbitraje") EN ESPAÑOL VER PELLA.COM/ARBITRATION.
POUR ARBITRAGE ET RENONCIATION AU RECOURS COLLECTIF ("convention d'arbitrage") EN FRANÇAIS VOIR PELLA.COM/ARBITRAGE.

[1] Les termes « vous » et « votre » désignent tout acheteur d'un produit « Clad Wood Front Door », y compris les acheteurs multiples comme les conjoints, ainsi que toute personne acquérant la propriété ou un autre droit sur le produit « Clad Wood Front Door » de Pella, y compris les propriétaires ultérieurs de la structure dans la mesure couverte par la présente garantie.

B. LIMITATIONS DE LA GARANTIE, DE LA RESPONSABILITÉ ET RÉPARTITION DES RISQUES

Limitation et exclusion de garantie

La présente garantie limitée constitue la seule et unique garantie applicable au produit « porte d'entrée en bois revêtu ». **PELLA N'ACCORDE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU AUTRE; PELLA ET LE VENDEUR DÉCLINENT OU EXCLUENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.** La présente exclusion de garanties implicites peut être limitée ou sans effet si vous êtes un consommateur au sens de la loi Magnuson-Moss, 15 U.S.C. § 2301; dans ce cas, la durée de toute garantie implicite est limitée au premier des deux délais suivants : le délai de prescription ou le délai de forclusion applicable, et ne s'étend en aucun cas au-delà des conditions de la garantie limitée. La présente garantie limitée ne constitue pas une déclaration relative à la durée de vie utile des produits Pella, mais une garantie de réparation, de remplacement ou de remboursement.

Le paiement intégral de votre porte d'entrée en bois revêtu est une condition préalable expresse à l'obtention de tout avantage au titre de la garantie. Le non-respect des instructions d'installation et d'entretien de Pella aura une incidence sur vos droits au titre de la garantie, comme expliqué dans les sections « Répartition des risques » et « Exclusions », à moins que vous ne démontriez que le défaut ou la défaillance de la porte d'entrée en bois revêtu n'est pas lié à ce non-respect.

Limitation de responsabilité

EN AUCUN CAS (Y COMPRIS LORSQUE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST RÉPUTÉE NE PAS S'APPLIQUER), PELLA OU LE VENDEUR NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA VENTE, DE L'INSTALLATION OU DE L'UTILISATION DE TOUTE PORTE D'ENTRÉE EN BOIS REVÊTU. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects pour les consommateurs; par conséquent, la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer.

Limitation des recours

LE SEUL RECOURS DONT DISPOSE L'ACHETEUR OU L'UTILISATEUR, AINSI QUE LA SEULE RESPONSABILITÉ DE PELLA POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS, PERTES, BLESSURES OU DOMMAGES (Y COMPRIS LES RÉCLAMATIONS FONDÉES SUR UNE VIOLATION DE GARANTIE, DE CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE, UN DÉLIT CIVIL, UNE RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU TOUTE AUTRE CAUSE) RÉSULTANT DE LA COMMERCIALISATION, DE LA VENTE OU DE L'UTILISATION D'UNE PORTE D'ENTRÉE EN BOIS REVÊTU, CONSISTERA, AU CHOIX EXCLUSIF DE PELLA, SOIT EN LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT OU DE L'ÉLÉMENT CONCERNÉ, SOIT EN LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT INITIAL. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ NE POURRA DÉPASSER LE PRIX PAYÉ POUR LE PRODUIT. Les réparations ou remplacements seront effectués à l'aide du produit ou composant actuel le plus équivalent et peuvent ne pas correspondre à l'original. La couverture de la garantie n'inclut en aucun cas les frais de main-d'œuvre ou de matériaux liés à la finition de l'espace entourant ou adjacent au produit réparé ou remplacé, y compris les travaux de moulures ou de menuiserie. Le produit de remplacement fourni au titre de la présente garantie limitée est soumis à la garantie limitée de Pella uniquement pour la durée restante de la période de garantie initiale du produit remplacé. Si l'un des recours prévus dans la présente garantie limitée vous est accordé, vous reconnaissez que la présente limitation des recours n'a pas manqué à son objectif essentiel.

Répartition des risques liés à la performance

La présente garantie limitée ne s'étend pas aux portes d'entrée en bois revêtu utilisées dans des conditions anormales, dans des conditions dépassant les paramètres de performance du produit comme indiqués sur l'étiquette et dans le Manuel de conception architecturale de Pella, disponible sur pella.com, ou dans des conditions que Pella ne pouvait raisonnablement prévoir.

Les dommages, y compris les infiltrations d'eau, causés par des défauts de conception, de construction ou d'entretien du bâtiment; le non-respect des instructions d'installation de Pella lors de la pose des portes d'entrée en bois revêtu; ou la conception et la construction de systèmes muraux non conformes aux exigences applicables du code de la construction (notamment en matière de protection contre les intempéries, de gestion de l'humidité, de résistance structurelle et de charge due au vent) ne relèvent pas de la responsabilité de Pella. La détermination de l'adéquation de l'utilisation des portes d'entrée en bois revêtu, ainsi que la conception et l'installation des systèmes de solins et d'étanchéité et des méthodes d'ancrage, ne relèvent pas de la responsabilité de Pella.

Les portes d'entrée en bois revêtu ne doivent pas être utilisées dans des systèmes de murs-barrières qui ne permettent pas une gestion adéquate de l'humidité au sein des systèmes muraux ou de la cavité de l'ouverture brute. Pella n'accorde aucune garantie d'aucune sorte et n'assume aucune responsabilité concernant les portes d'entrée en bois revêtu installées dans des systèmes de murs à barrière, sauf si elles ont été installées conformément aux instructions d'installation de Pella applicables à ce type de construction murale ou conformément à la conception d'installation spécifique au projet fournie par Pella Architectural Solutions.

C. COUVERTURE, PRÉAVIS, TRANSFÉRABILITÉ, FRAIS D'EXPÉDITION

Toute réclamation concernant un défaut de votre produit « Porte d'entrée en bois revêtu » doit être formulée dans le délai de garantie spécifié dans les tableaux ci-dessous et au plus tard un (1) an après la découverte du défaut. Pella, à sa seule discrétion, remboursera le prix d'achat initial, réparera ou remplacera la pièce ou le produit défectueux. Les remplacements seront effectués par le produit ou composant actuel le plus équivalent possible et peuvent ne pas correspondre à l'original.

Tableau 1 – Couverture pour les résidences individuelles occupées par leur propriétaire
(Voir la couverture des finitions extérieures au tableau 3 et les limitations de couverture au tableau 4 ci-dessous)

Produit / Élément couvert	Ce qui est couvert	Durée de la couverture (acheteur d'origine)	Transférabilité
Cadre, vitrage et vitrage latéral (avec ou sans croisillons)	Défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Garantie à vie limitée [1]	Non transférable, se convertit en dix (10) ans
Vitrage isolant (non feuilleté) (avec ou sans croisillons entre les vitres)	Défaillance des joints et autres défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Garantie à vie limitée [1]	Non transférable, se convertit en dix (10) ans
Composants (mécanisme de verrouillage multipoints, charnières réglables et joints d'étanchéité)	Défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Garantie à vie limitée [1]	Non transférable, se convertit en dix (10) ans
Main-d'œuvre (réparation ou remplacement)	Main-d'œuvre pour les réparations ou remplacements couverts visant à remédier aux défauts	Deux (2) ans	Transférabilité

Tableau 2 – Bâtiments commerciaux, copropriétés, maisons mitoyennes, logements locatifs
(Voir la couverture des finitions extérieures au tableau 3 et les limitations de couverture au tableau 4 ci-dessous)

Produit / Élément couvert	Ce qui est couvert	Durée de la couverture (acheteur d'origine)	Transférabilité
Cadre, vitrage et vitrage latéral (avec ou sans croisillons)	Défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Dix (10) ans	Transférabilité
Vitrage isolant (non feuilleté) (avec ou sans croisillons entre les vitres)	Défaillance des joints et autres défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Vingt (20) ans	Non transférable, se convertit en dix (10) ans
Composants (mécanisme de verrouillage multipoints, charnières réglables et joints d'étanchéité)	Défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Dix (10) ans	Transférabilité
Main-d'œuvre (réparation ou remplacement)	Main-d'œuvre pour les réparations ou remplacements couverts visant à remédier aux défauts	Deux (2) ans	Transférabilité

[1] La garantie à vie limitée s'applique tant que l'acheteur d'origine est à la fois propriétaire et occupant de la résidence, que la propriété soit détenue directement ou par l'intermédiaire d'une fiducie.

Tableau 3 – Couverture des finitions extérieures – S'applique à toutes les structures

Lieu d'installation	Type de finition	Ce qui est couvert	Durée de la couverture (acheteur d'origine)	Transférabilité
Non-Seacoast[2] et Seacoast[2]	Peinture EnduraClad®	Niveaux excessifs de farinage[3] ou de décoloration[4]	Dix (10) ans	Transférabilité
	Revêtement imitation bois	Niveaux excessifs de farinage[3] ou de décoloration[4]		
	Peinture EnduraClad Seacoast	Niveaux excessifs de farinage[3] ou de décoloration[4]		
	Peinture EnduraClad Plus	Niveaux excessifs de farinage[3] ou de décoloration[4]	Twenty (20) Years	Non transférable, se convertit en dix (10) ans
	Anodisé	Aucune couverture en cas de niveaux excessifs de farinage[3] ou de décoloration[4]	Non couvert	S. O.
Non-Seacoast[2]	Peinture EnduraClad®	Fissures, écaillage ou niveaux excessifs de corrosion[5]	Maison individuelle occupée par le propriétaire – Garantie à vie limitée Bâtiments commerciaux, copropriétés, maisons mitoyennes, logements locatifs – Dix (10) ans	Maison individuelle occupée par le propriétaire – Non transférable, se convertit en une garantie de dix (10) ans Bâtiments commerciaux, copropriétés, maisons mitoyennes, logements locatifs – Transférable
	Revêtement imitation bois	Fissures, écaillage ou niveaux excessifs de corrosion[5]		
	Peinture EnduraClad Seacoast	Fissures, écaillage ou niveaux excessifs de corrosion[5]		
	Peinture EnduraClad Plus	Fissures, écaillage ou niveaux excessifs de corrosion[5]		
	Anodisé	Fissures, écaillage ou niveaux excessifs de corrosion[5]	Dix (10) ans	Transférabilité
Seacoast[2]	Peinture EnduraClad®	Aucune couverture en cas de fissures, d'écaillage ou de niveaux excessifs de corrosion[5]	Non couvert	S. O.
	Revêtement imitation bois	Aucune couverture en cas de fissures, d'écaillage ou de niveaux excessifs de corrosion[5]		
	Peinture EnduraClad Seacoast	Fissures, écaillage ou niveaux excessifs de corrosion[5]	Dix (10) ans	Transférabilité
	Peinture EnduraClad Plus	Fissures, écaillage ou niveaux excessifs de corrosion[5]		
	Anodisé	Aucune couverture en cas de fissures, d'écaillage ou de niveaux excessifs de corrosion[5]	Non couvert	S. O.

[2] La zone côtière est définie comme se situant à moins de deux (2) miles d'un littoral.

[3] Farination supérieure à six (6) lorsqu'elle est mesurée conformément aux procédures normales spécifiées dans la norme ASTM D4214, méthode A.

[4] Décoloration supérieure à cinq (5) unités « delta E » (CIE), calculée conformément à la norme ASTM D2244 sur la surface peinte exposée, préalablement nettoyée de toute salissure, par rapport à la surface peinte d'origine ou non exposée. La décoloration ou les changements de couleur peuvent ne pas être uniformes entre des surfaces qui ne sont pas exposées de manière égale au soleil et aux intempéries. Pella n'offre aucune garantie quant à l'uniformité de la décoloration dans de telles circonstances..

[5] La corrosion est excessive, c'est-à-dire qu'elle s'étend à plus de 0,25 pouce d'un bord coupé et présente un diamètre supérieur à 0,25 pouce.

Tableau 4 – Limitations de la couverture de la garantie limitée – S'applique à toutes les structures

Caractéristiques	Ce qui est couvert	Durée de la couverture (acheteur d'origine)	Transférabilité
Quincaillerie de poignées (y compris les mécanismes de loquet et de pêne dormant) et autre quincaillerie (y compris les charnières non réglables, les gâches et les pênes affleurants)	Défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Dix (10) ans	Transférabilité
Verre feuilleté (avec ou sans croisillons entre les vitres)	Défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Dix (10) ans	Transférabilité
Moustiquaires	Défauts altérant de manière notable le fonctionnement ou l'utilisation	Dix (10) ans	Transférabilité
Finition d'usine intérieure (y compris les rallonges de jambage)	Crack, peel, and excessive levels of chalk[6] or fade[7]	Deux (2) ans	Transférabilité

[6] Farination supérieure à six (6) lorsqu'elle est mesurée conformément aux procédures normales spécifiées dans la norme ASTM D4214, méthode A.

[7] Décoloration supérieure à cinq (5) unités « delta E » (CIE), calculée conformément à la norme ASTM D2244 sur la surface peinte exposée, préalablement nettoyée de toute salissure, par rapport à la surface peinte d'origine ou non exposée. La décoloration ou les changements de couleur peuvent ne pas être uniformes entre des surfaces qui ne sont pas exposées de manière égale au soleil et aux intempéries. Pella n'offre aucune garantie quant à l'uniformité de la décoloration dans de telles circonstances.

Transférabilité aux propriétaires ultérieurs

Pour les propriétaires ultérieurs, la garantie limitée transférable de dix ans (10 ans) remplace automatiquement la garantie à vie limitée non transférable et la garantie limitée non transférable de vingt ans (20 ans). La période de garantie limitée de dix ans et toutes les périodes de couverture expliquées dans les tableaux ci-dessus prennent effet à compter de la date de vente de votre porte d'entrée en bois plaqué à l'acheteur d'origine.

Frais d'expédition

For the first two (2) years of Limited Warranty coverage You will not be responsible for shipping charges for replacement product or components. After two (2) years delivery will be to the closest Pella service location for pick up by You at no charge. If You request shipment to any other location, standard shipping and handling charges apply.

D. EXCLUSIONS — CE QUE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS

Un défaut de matériau ou de fabrication qui n'altère pas de manière significative le fonctionnement ou l'utilisation de la porte d'entrée en bois revêtu n'est pas considéré comme un défaut couvert par la présente garantie limitée. Les éléments suivants ne sont pas considérés comme des défauts de matériaux ou de fabrication au titre de la présente garantie limitée, et Pella n'assume aucune responsabilité et n'offre aucune garantie concernant :

La défaillance, la perte ou l'endommagement du produit dus à :

- L'usure normale, la décoloration ou l'altération normale de la couleur résultant de l'utilisation du produit, de son vieillissement ou de son exposition au soleil.
- Un stockage, une manipulation, une installation, une finition ou un entretien inappropriés.
- Les produits du marché secondaire non fabriqués par Pella, y compris les systèmes de sécurité, les accessoires, les films pour vitrages ou tout autre traitement appliqué aux surfaces vitrées.
- Les contre-portes.
- Un nettoyage inapproprié, y compris l'utilisation de lames de rasoir, de solvants, de produits de nettoyage pour briques ou de produits chimiques de nettoyage.
- Les dommages accidentels ou intentionnels, y compris le bris de vitre et la défaillance des joints qui en résulte.

- Les phénomènes météorologiques extrêmes ou les conditions atmosphériques inhabituelles. Les ouragans, tremblements de terre, tornades, inondations, derechos, vents extrêmement violents et pluies battantes, ou autres cas de force majeure.
- La dilatation thermique temporaire ou le gauchissement causés par des écarts de température importants entre l'intérieur et l'extérieur.
- Tassement, déplacement, vibration ou tout autre défaut de la structure.
- Produits modifiés ou réinstallés.
- Dommages causés par une humidité élevée à l'intérieur du logement (condensation intérieure/côté pièce, givre et moisissure). Veuillez consulter les informations de Pella relatives au service et à l'entretien concernant la condensation, disponibles sur pella.com.
- Réparations ou modifications effectuées par toute personne autre que les prestataires de service agréés par Pella.
- Produits utilisés dans des applications de vitrage non verticales ou soumis à des conditions dépassant les limites de conception du produit.
- Combinaisons non réalisées par Pella ou non conformes aux recommandations de Pella concernant l'assemblage et la combinaison des produits Pella.
- Usure mécanique des finitions.
- Défaut de finition des produits dans les délais impartis afin de les protéger des rayons UV et des intempéries.
- Les finitions non appliquées en usine, les couches d'apprêt intérieures, les mastics ou produits d'étanchéité appliqués qui ne font pas partie du service de garantie agréé. Les finitions appliquées par le vendeur, l'entrepreneur ou toute autre personne ne sont pas couvertes par la présente garantie.
- La finition que vous avez choisie ne correspond pas à d'autres finitions ou à celles déjà en place.
- Les produits ou finitions exposés à une chaleur localisée excessive, à des environnements très humides (notamment les piscines, les saunas, les jacuzzis et les serres), aux arroseurs ou à des fuites d'eau.
- Le déplacement des grilles, ou le bruit qui en résulte, sans que cela n'affecte l'alignement correct.
- Le sel et autres matériaux abrasifs qui se sont accumulés sur la surface extérieure, ainsi que tout autre dommage résultant du non-respect des instructions d'entretien des portes d'entrée en bois revêtues, comme décrites dans le manuel d'utilisation des fenêtres et portes Pella.
- Les défauts, notamment les rayures, les éclats ou les abrasions sur la finition Seacoast EnduraClad ou EnduraClad Plus, qui n'ont pas été réparés immédiatement.
- Les pluies acides ou tout autre élément corrosif.
- Les déchirures, les fissures ou tout autre dommage causé aux moustiquaires et lié à l'usure normale résultant de l'utilisation du produit.
- Les insectes (à l'exception de la couverture relative aux termites), les oiseaux ou les animaux.

Les imperfections mineures du produit, notamment :

- Les imperfections mineures du vitrage qui n'affectent pas l'intégrité structurelle du produit et n'obscurcissent pas de manière significative la visibilité.
- Les variations mineures de couleur du vitrage.
- Les variations de grain, de couleur, de texture ou de caractéristiques naturelles du bois.
- Les variations mineures de la finition et de la couleur du grain du bois de revêtement extérieur.
- Les finitions des ferrures et des poignées.
- Les variations de couleur de la finition anodisée et les microfissures.

Argon et gaz inerte

Pour les portes d'entrée en bois plaqué vendues avec un vitrage isolant à faible émissivité (Low-E) contenant de l'argon ou un autre gaz inerte, l'argon ou le gaz inerte est injecté lors de la fabrication. Le gaz contenu dans le vitrage isolant se dissipe avec le temps et aucune garantie n'est accordée quant au taux de dissipation ou à la quantité d'argon restant dans le vitrage isolant.

Pièces de rechange pour les portes d'entrée en bois plaqué non couvertes par la garantie

Pour les composants et pièces fournis avec les portes d'entrée en bois revêtu qui ne sont pas couverts par une garantie limitée, la durée de garantie est de deux (2) ans à compter de la date de vente de ces composants et pièces.

E. AUTRES CONDITIONS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Performances déclarées

Les indices de performance des portes d'entrée en bois revêtu reflètent les performances d'au moins un produit de la gamme testé ou simulé par ordinateur conformément à la norme de performance applicable. Les résultats ne s'appliquent pas aux assemblages à montants et traverses et/ou aux combinaisons de produits, sauf indication contraire. Les résultats réels du produit varient et évoluent au cours de la durée de vie du produit.

Moustiquaires

Les moustiquaires ne sont pas conçues pour empêcher les chutes et ne le feront pas.

Procédure de réclamation au titre de la garantie

Les réclamations peuvent être adressées par écrit à Pella Corporation, Customer Experience, 102 Main Street, Pella, Iowa 50219, par téléphone au 877-473-5527, ou en vous rendant sur pella.com. Rendez-vous sur pella.com pour obtenir les informations initiales nécessaires au dépôt d'une réclamation; des informations supplémentaires pourront vous être demandées afin de vérifier votre réclamation. Des frais peuvent vous être facturés pour les inspections de produits sur place après les deux (2) premières années de couverture de la garantie.

Aucune renonciation

Toute décision de Pella visant à étendre les prestations au-delà de ce qui est couvert par la présente garantie limitée ne s'appliquera qu'au cas spécifique en question et ne constituera pas une renonciation au droit de Pella d'appliquer strictement la présente garantie limitée.

Aucune modification ni aucun amendement, sauf par écrit.

La présente garantie limitée ne peut être modifiée ou amendée que par un accord écrit signé par un dirigeant de Pella; une signature électronique ne satisfait pas à cette disposition. Pour demander une modification écrite de la garantie limitée, veuillez communiquer avec l'équipe du service client, en indiquant en objet : « Demande de modification de la garantie limitée ». Une modification peut avoir une incidence sur le prix de votre porte d'entrée en bois plaqué. Aucun vendeur, revendeur ou distributeur n'est autorisé à modifier ou à amender la présente garantie limitée, ni à créer une quelconque obligation au nom de Pella.

Pour obtenir les informations les plus récentes concernant la garantie, veuillez consulter les garanties des produits Pella sur pella.com. Veuillez lire le manuel d'utilisation des fenêtres et portes Pella pour connaître les soins et l'entretien requis pour votre porte d'entrée en bois revêtu. Les manuels d'utilisation Pella sont disponibles sur pella.com.

© 2026 Pella Corporation